

	Marque de fabrique	Type	Fiche d'homologation No
Remorque de travail	A L H O	5 0 1 S	CH 9043 04

Constructeur	ALHO, Albert Holschbach, Fahrzeugbau, D-5222 Morsbach / (D)
Identification	sur la plaquette du constructeur = " 5 0 1 S "
Plaquette constructeur	à l'avant, à droite sur la carrosserie
Numéro du châssis	à droite, en haut sur la fixation du timon
Importateur principal	ALHO AG, Baumaschinen, Hinterbächli 30, 5452 Oberrohrdorf
Véhicule homologué	prototype

Châssis			
Nombre d'essieux	1	Nombre de roues	2
Suspension	ressorts à lames	Direction	-
Frein de service	aucun		
Frein d'arrêt	{ mécanique, à expansion interne, sur les 2 roues, à vis, avec câble de sécurité		

Carrosserie	remorque de chantier		Poids	avant	arrière	total
Dimensions	intérieur	extérieur	Poids à vide	selon le bulletin de pesage		
Longueur		6850	Charge utile ou			
Largeur	en option	2280/2480	Poids effectif			
Hauteur		3130	Poids total			
Porte à faux	av	av	Garantie fabrique	50	1600 *	1600
	ar	ar	Dimens. pneus		6.00 R 16 C	
			Pty / bar		10 / 4,5	
Empattement			Charge		1640	
Vole	av	ar	pour V max		120	
Dist. anneau axe	av	ar	Vitesse maximale selon constructeur			80
Distance pivot	-	axe ar	Vitesse maximale selon tenue de route			80

Equipement		
Feux rouges	R-S1	(E)
Feux stop	R-S1	(E)
Clignoteurs	av -	
	ar 2a	(E)
Catadioptres	av I	(E)
	lat. I	(E)
	ar III	(E)
Feux de gabarit	av A	(E)
	lat. _____	
	ar _____	
	ar vers l'av _____	
Eclairage plaque	_____	
Cale	1 = 225 x 95 x 95 mm	

Moteur de travail	
Marque	_____ Type _____
Bruit	_____ à l/min _____
Silencieux	_____
Mesure des gaz	_____
Déparasitage	_____

Indications pour le permis de circulation	
Genre remorque	Remorque de travail
Marque et type	ALHO 501 S
FH-No CH	9043 04
Carrosserie	remorque de chantier
Poids à vide	sel. bulletin pes. Charge utile _____
Poids de service	_____ Poids total _____

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Essieu: ZAPP ZA 3 = 1600 kg à 80 km/h.
 Seules les indications selon la fiche d'homologation font foi; celles de la plaquette de l'essieu pour la charge et la V-max ne correspondent pas pour le modèle CH.

A noter dans le permis de circulation:

- le poids à vide du vhc.tracteur doit être au moins le double du poids réel de la remorque;
- ne doit pas être utilisé pour le transport de choses;

Lieu et date de l'homologation Baden-Dättwil, 30.08.78

Service fédéral d'homologation